



CAISSE DES ECOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 20 Mars 2024

CE-DEL-2024-01

Accusé de réception en préfecture  
091-26910153 - 20240320-CE-DEL-2024-01-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

**OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires.**

L'an deux mille vingt quatre, le 20 Mars, à 17h00, le comité de la Caisse des Ecoles dûment convoqué s'est réuni à la Maison de l'Enseignement, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Françoise PYBOT, Mme Paola LEROY, Mme Sabah AÏD, Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Mariam SY, Mme Inès BERMUDEZ, Mme Elodie SORTON, M. Joël NOLLEAU,

Etait absent représenté : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU,

Etaient absents excusés: M. Fouad EL M'KHANTER, Catherine DERHORE (représentante de l'éducation nationale), Mme Emilie ANDRE,

Etaient absentes : Mme Fatos KEBELI, Mme Khadija ET-TAÏB,

Le comité d'administration de la Caisse des Ecoles,

Vu le Code de l'Education,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles du 1er avril 2019,

**CONSIDERANT** que de par son activité, la Caisse des écoles d'Etampes joue un rôle conséquent dans les actions publiques à destination de la communauté éducative : les enseignants, les familles, le personnel communal....

**CONSIDERANT** que selon ses statuts et conformément à sa vocation originelle qui date de 1867, cet établissement public « a pour objet de faciliter et d'encourager la fréquentation des classes par tous moyens appropriés ».

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'exposer au Comité les orientations budgétaires pour l'année 2024 du budget de la Caisse des Ecoles,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2024 et ses annexes,

Après en avoir délibéré,

Approuve avec 8 voix et 1 abstention (Mme SORTON Elodie),

Prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2024 du budget de la Caisse des Ecoles, et approuve le rapport sur les orientations budgétaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Marie-Claude GIRARDEAU  
Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication

27/03/2024



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état »